AR Prefecture
082-218200947-20230215-D2023_005-DE
Reçu le 13/03/2023

Délibération du Conseil Municipal

D.2023 - 005

ACTE : 3.5.3

Commune de L A U Z E R T E

L'an deux mille vingt-trois et le 15 février à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES DENIS, LARONDE,
MRS BAÏADA, BERTHAUX, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procurations : MME BASSO-GUICHARD A MME DENIS / MME BOURCIER A M. ZULIAN
MME MAZILLE A M. LE MOING / M. CAM A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. BADOC, MMES GAUCHET ET NEGRE
Secrétaire : MME DENIS DOMINIQUE

Date de la convocation : 10/02/2023
Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 8 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DES STADES AU COLLEGE**

Monsieur le Maire signale au conseil que le collège de Lauzerte souhaite utiliser les stades de Vignals pour y pratiquer des séances d'Education Physique, ce ponctuellement du 7 mars au 26 juin 2023. Il est nécessaire d'établir une convention d'utilisation des stades avec le collège.

Monsieur le Maire souhaite soutenir le collège en mettant gratuitement à sa disposition les stades de Vignal. Il souhaite que cette mise à disposition soit officialisée par une convention d'utilisation. M le Maire rappelle que les infrastructures sont déjà mises à disposition des clubs de foot et de rugby.
Le collège utilisera les stades en dehors des périodes d'occupation par les associations sportives, cependant Monsieur le Maire rappelle qu'avant de prendre une décision il est important de prendre en compte les éléments suivants :

- Le temps de tonte,
- Le temps d'arrosage,
- Le temps de traçage des terrains pour les compétitions,
- L'état des terrains en raison d'une trop forte sollicitation (période pluvieuse).

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à signer la convention jointe au dossier de conseil et transmise avec la convocation, ainsi que les éventuelles nouvelles demandes avec l'utilisateur suivant :

- Collège Pays de Serres de Lauzerte

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE :** la proposition de Monsieur le Maire de signer la convention jointe au dossier de conseil ainsi que les éventuelles nouvelles demandes, avec le collège de Lauzerte afin qu'ils puissent proposer leurs activités aux stades de Vignal ;
- **AUTORISE :** Monsieur le maire à signer une convention avec le collège pour la mise à disposition des stades ainsi que les éventuelles nouvelles demandes dans les conditions suivantes :
- L'utilisation pourra se faire
  - Quand, après vérification auprès des services techniques, ils seront disponibles ;
  - Quand l'état des terrains le permettra.
- **CHARGE :** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE LAUZERTE Tarn-et-Garonne

Le Maire,
François LE MOING

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)